

Délibération 2022/49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 4 novembre 2022**

Date de la convocation : 28/10/2022
Date d'affichage : 28/10/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 0
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : CONVENTION SACPA

L'an deux mil vingt-deux et le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET,
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le marché de prestation de service de la fourrière animale du groupe SACPA pour un renouvellement en 2023.

Ce marché de prestation de service concerne la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique (hors colonie de chats), le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique (moins de 40 kg) et la gestion de la fourrière animale (frais de garde, cession des animaux à une association de protection animale, prise en charge de frais conservatoire). Le délai d'intervention est de 2h maximum.

Le montant de la prestation est de 1 203.92 € HT annuel. La durée du marché est de 1 an renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le marché de prestation de service avec la fourrière animale du groupe SACPA pour un montant annuel de 1 203.92 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 10/11/2022

034-213401979-20221104-DE_2022_049-DE